



**COMPTE RENDU**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016**

L'an Deux Mille Seize le treize septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le cinq septembre, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER,  
MMES Brigitte GARSİ, Katia GENET-MAINCION

**Etaient excusés :** Roland BALCERZAK, Patrick BAILY, Gérard THEIS

**Absent avec procuration :** ./.

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 7

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle sectoriel, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

SEPTEMBRE		2016		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Judi	15/09/2016	16 h 00	Visite de territoire à Kanfen	Mairie de Kanfen
Samedi	17/09/2016		Journées Européennes du Patrimoine - Spectacle « Installation de Feu » - Compagnie Carabosse	Ouvrage Maginot du Galgenberg

Lundi	19/09/2016	14 h 30	Commission déploiement Moselle Fibre	Metz
Mardi	20/09/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		18 h 30	Réunion des Maires - Redéfinition des bases fiscales ménages	Salle du Conseil
Mercredi	21/09/2016	17 h 30	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON
		18 h 30	Commission Politique Sociale : Enfance et Jeunesse 1. Relais d'Assistants Maternels : renouvellement du projet de fonctionnement 2017/2020 - présentation des objectifs et actions 2. Diagnostic Petite enfance réalisé par la FOL : propositions pour l'exploitation du diagnostic 3. Ecole du Spectateur : saison 2016/2017 4. Subventions de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires : régularisation 2015 et soldes 2016 5. Multi-accueils : point sur la rentrée 2016/2017 6. Divers	Petite salle de réunion
Jeudi	22/09/2016	18 h 30	Commission Politique Environnement	CTE
Dimanche	25/09/2016	10 h 00	30 ans de la CCCE - Spectacle de cirque	Château de Preisch
Lundi	26/09/2016	14 h 30	Réunion Technique Moselle Fibre	Metz
Mardi	27/09/2016	17 h 30	Bureau Communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
Mercredi	28/09/2016	17 h 30	Commission Sport-Loisirs I. Subventions communautaires 2016 A) Au titre des projets de clubs : Sport en milieu scolaire - Intervention d'un éducateur sportif en milieu scolaire : Tennis Club de Cattenom B) Au titre des appels à projets : a) Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE - édition 2016 - Escrime Trois Frontières b) Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE - édition 2016 - Cap Vert Plongée  II. Point sur l'évolution de la politique sportive A) Equipements sportifs communautaires : critères de priorité d'accès - demande de	Petite salle de réunion

			<i>créneaux foot en salle dans les gymnases – demandes d'accès aux équipements par de nouvelles associations sportives communales</i> <i>B) Règlement de la politique sportive – version définitive</i>  <b>III. Divers</b>	
		<b>18 h 00</b>	Commission Suivi des travaux 1. Accélération du programme VICC 2. Divers	Grande salle de réunion
<b>Jeudi</b>	<b>29/09/2016</b>	<b>09 h 00</b>	Réunion du G6	Communauté d'Agglomération Portes de France
		<b>18 h 30</b>	Commission Culture-Patrimoine	Petite salle de réunion
<b>Vendredi</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>15 h 30</b>	Bureau Moselle Fibre	Metz

**OCTOBRE 2016**

<b>Jours</b>	<b>Dates</b>	<b>Heures</b>	<b>Réunions</b>	<b>Lieux</b>
<b>Lundi</b>	<b>03/10/2016</b>	<b>14 h 30</b>	Réunion Technique Moselle Fibre	Metz
<b>Mardi</b>	<b>04/10/2016</b>	<b>16 h 00</b>	Comite Technique	Petite salle de réunion
		<b>16 h 30</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail	Petite salle de réunion
		<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		<b>18 h 30</b>	Comité de Pilotage – Compétence Informatique	Salle du Conseil
<b>Mercredi</b>	<b>05/10/2016</b>	<b>15 h 00</b>	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		<b>18 h 30</b>	Commission Politique Sociale	Petite salle de réunion
<b>Samedi</b>	<b>08/10/2016</b>	<b>10 h 00</b>	Réunion conjointe des Commissions « Culture-Patrimoine » et « Tourisme - Relations transfrontalières » -	Citadelle de Rodemack
<b>Lundi</b>	<b>10/10/2016</b>	<b>14 h 30</b>	Réunion Technique Moselle Fibre	Metz
<b>Mardi</b>	<b>11/10/2016</b>	<b>17 h 30</b>	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
		<b>19 h 30</b>	Conseil communautaire	Salle du Conseil

**Le Bureau communautaire prend acte.**

## **2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 30 août 2016**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 30 août 2016.

### **Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.**

Vote : Pour :	7
Abstention :	0
Contre :	0

## **3. Objet : Tableau des emplois**

### **Pôle Juridique**

Devant la charge de travail croissante du service « Marchés Publics » et le développement du service « Juridique », il est nécessaire de renforcer l'équipe du Pôle Juridique.

Un poste supplémentaire est donc créé au sein de ce pôle, affecté à 50 % au service « Marchés Publics » et à 50 % au service « Juridique ».

Après appel à candidatures et choix du jury,

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

**- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un poste de rédacteur territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,**

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent non titulaire, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1<sup>er</sup> et dernier échelon du grade de rédacteur territorial selon l'expérience du candidat.

### **Pôle Enfance - Relais Assistant(e)s Maternel(le)s**

Par délibération n° 2 en date du 27 juin 2006, le Conseil communautaire avait acté la création d'un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet et rémunéré à hauteur de 50 %, conformément aux préconisations du schéma enfance, pour encadrer et animer le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

Cet agent a sollicité une mutation dans une autre collectivité au 16 août 2016.

Après appel à candidatures et choix du jury,

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

**- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet et rémunéré sur la grille afférente à ce grade,**

- de supprimer à compter de cette même date, le grade de puéricultrice de classe normale initialement créé par la délibération n° 2 du 27 juin 2006.

L'agent recruté occupera ses fonctions et sera rémunéré à hauteur de 50 % afin de ne pas lui faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

## **PROMOTIONS INTERNES**

### **Pôle Enfance – Multi-accueil « les Touchatouts » Cattenom**

Par décision n° 3 en date du 16 septembre 2008, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'Educateur chef de jeunes enfants (requalifié en éducateur principal de jeunes enfants par le décret n° 2013-495 du 10 juin 2013), pour assumer les fonctions de directrice du multi-accueil.

Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif au titre de la promotion interne pour l'année 2016.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet et rémunéré sur la grille afférente au grade.

### **Pôle Travaux – Bâtiments – Urbanisme – Service Bâtiments**

Par décision n° 4 en date du 16 juin 2015, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe pour un agent du service Bâtiments.

Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour l'année 2016.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un poste d'agent de maîtrise à temps complet et rémunéré selon la grille afférente à ce grade.

Il est précisé que ces agents seront placés en position de détachement pour stage pendant une période de 6 mois. Les postes occupés précédemment seront supprimés si les agents sont titularisés dans leur nouveau grade.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	7
Abstention :	0
Contre :	0

#### **4. Objet : Instauration d'un régime indemnitaire au bénéfice des agents de la filière médico-sociale**

Il est rappelé que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Par décision n° 3 du 13 septembre 2016, le Bureau communautaire a acté la création d'un poste de conseiller socio-éducatif (catégorie A) et d'un poste d'assistant socio-éducatif (catégorie B). Il y a donc lieu d'instaurer pour ces deux nouveaux grades les primes correspondantes.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 2002-1105 du 30 août 2002 modifiés relatifs à l'Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 97-1123 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'Indemnité d'exercice de missions des préfetures ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire d'instaurer, et de verser mensuellement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :**

- **l'Indemnité d'exercice de missions des préfetures aux agents titulaires et contractuels du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs.**
- **l'Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires de ces mêmes cadres d'emplois.**
- **l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires, pour ces mêmes agents, en cas de réalisation d'heures supplémentaires et rémunérées selon les taux en vigueur.**

Ces primes seront revalorisées selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

Ces primes seront maintenues en cas de congé de maladie ordinaire, de congé de longue maladie et de maladie de longue durée.

**Rappel :** Les montants annuels de ces primes peuvent être affectés individuellement par l'autorité territoriale d'un coefficient multiplicateur maximal de :

- 7 pour l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires,
- 3 pour l'indemnité d'exercice de missions des préfetures.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	7
Abstention :	0
Contre :	0

## **5. Objet : Contrat d'apprentissage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,  
Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,  
Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,  
Vu l'avis du Comité technique, en date du 16 décembre 2014

Depuis 2012, la volonté de la CCCE en matière de formation et d'apprentissage a été fortement marquée. De nombreux services accueillent des apprentis notamment dans le domaine de la petite enfance, de l'environnement, des finances et des espaces verts.

### **1. Service « Informatique »**

Aujourd'hui, pour affirmer cette volonté, le service Informatique de la CCCE est prêt à accueillir un(e) apprenti(e) en licence « Administration des Systèmes et des Réseaux ». Cette formation est dispensée à l'IUT de Metz.

Pendant cette formation, l'apprenti(e) sera placé(e) sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage répondant aux critères définis par le Code du Travail.

Il (elle) sera rémunéré(e) selon les règles en vigueur (pourcentage du SMIC selon l'âge et le niveau du diplôme préparé) et sera affilié(e) à l'IRCANTEC.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **de décider le recours au contrat d'apprentissage dans le domaine de l'informatique,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'IUT concerné.**

### **2. Service « Finances »**

Par décision n° 4 en date du 26 août 2014, le Bureau communautaire avait acté le recours au contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS « Comptabilité et Gestion des Organisations ».

Cette expérience de 2 ans a été riche d'enseignement et il est souhaitable de la prolonger. L'apprenti recruté n'ayant pas réussi son examen de fin de cycle, le Président a autorisé le renouvellement de son contrat pour une durée d'un an.

Soucieuse de former les jeunes à la comptabilité publique, la CCCE souhaite également reprendre un(e) apprenti(e) dans les mêmes conditions que celles définies lors de la séance du 26 août 2014 afin de préparer un BTS « Assistant de gestion PME/PMI : comptabilité et gestion »

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **décider le recours au contrat d'apprentissage dans le domaine des finances,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le CFA concerné.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

**6. Objet : VICC et VIC 2015 - Commune de Cattenom - aménagement qualitatif et de sécurité sur la RD1 rue du Luxembourg - avenant n° 01 avec l'entreprise EUROVIA**

La présente décision concerne l'avenant n° 01 au marché notifié le 27 mai 2015, passé après procédure d'appel d'offres ouvert avec l'entreprise EUROVIA à 57972 YUTZ.

Il a pour objet d'inclure au marché des prix supplémentaires, d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants :

- réalisation d'un réseau de communication entre la rue de Gaulle jusqu'au côté opposé à la Maison communautaire dans le but d'installer un panneau à messages variables pour la CCCE,
- aménagement d'un passage-piétons devant la CCCE en travers de la RD1,
- construction de 3 places de stationnement en lieu et place d'un espace vert, rue du Luxembourg, côté Sentsich,
- modification du réseau d'assainissement due à la présence d'un câble HTA et d'un ouvrage, en finalité abandonné,
- les dévers de la RD1, tantôt à droite, tantôt à gauche, ont nécessité un fraisage important en diverses zones pour retrouver un profil en « toit »,
- la présence de deux ouvrages abandonnés du Tenschbach a nécessité des investigations et la démolition et le comblement d'un ouvrage,
- passage sous réseaux divers, par fonçage en entrée du Square du Coucou,
- remplacement des luminaires prévus au marché par des LED 60W,
- remplacement des lampadaires prévus au marché par des lampadaires St Pierre-Cydias,
- pose de lampadaires provisoires aux deux giratoires étant donné l'avancement plus rapide des travaux par rapport aux délais initialement prévus,
- pose d'un réseau AEP et EP dans chaque giratoire,
- changement du tracé du réseau de chaleur : l'étude prévoyait la pose du réseau de chaleur côté CNPE hors chaussée et sans accotement entre la RD56 et la sortie vers Sentsich en raison de l'encombrement par les réseaux côté habitations. Lors de la géolocalisation des réseaux et de l'implantation de la voirie nouvelle, il s'est avéré que le réseau de chaleur pouvait être implanté côté habitations sous l'ancienne chaussée et sous trottoirs. D'où la décision prise par la commune et BET Huguet de poser le réseau de chaleur côté habitations. Cette modification a entraîné des démolitions de chaussée, de trottoirs, des remblaiements en matériaux incompressibles et des réfections non prévus initialement.

Le montant du marché initial est porté de :

**1.346.829,44 € H.T. (un million trois cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf euros et quarante-quatre centimes)**

à

**1.528.175,22 € H.T. (un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-quinze euros et vingt-deux centimes)**

Soit une augmentation de 181.345,75 € H.T. ou + 13,46%.



Tranches	Intitulés des travaux	Montant euros Hors Taxes			Maître d'ouvrage
		Marché initial	Avenant n°01	Marché après avenant n°01	
TF	Giratoire De Gaulle	189 203,38 €	-13 103,30 €	176 100,08 €	CCCE
	Giratoire V. Hugo	166 888,12 €	16 939,82 €	183 827,94 €	CCCE
	RD1 hors giratoires	487 083,93 €	73 842,55 €	560 926,48 €	CCCE
	Reprise réseau vers Mondorff	113 117,02 €	25 614,18 €	138 731,20 €	CCCE
	Total VICC	956 292,45 €	103 293,25 €	1 059 585,70 €	CCCE
	VIC : Eclairage public + viabilisation extension d'urbanisme	121 250,90 €	159 495,15 €		CATTENOM
TC1	VIC rue Victor Hugo	99 259,77 €	13 870,98 €	113 130,75 €	CATTENOM
TC2	VIC réseaux de chaleur	92 567,68 €	30 700,06 €	123 267,74 €	CATTENOM
TC3	VIC parking rue St Exupéry	77 458,64 €	-4 762,76 €	72 695,88 €	CATTENOM
Total Hors Taxes :		1 346 829,44 €	181 345,78 €	1 528 175,22 €	
Total VICC :		956 292,45 €	103 293,25 €	1 059 585,70 €	CCCE
Total VIC :		390 536,99 €	78 052,53 €	468 589,52 €	CATTENOM

Demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01, les clauses du marché initial.

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier, et de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 septembre 2016,**

**Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :**

- accepter la passation de l'avenant n° 01 au marché d'aménagement qualitatif et de sécurité de la RD1 à Cattenom - avec l'entreprise EUROVIA à 57972 YUTZ,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

## **7. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - nouvelle enveloppe**

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Rodemack	Etude technique, financière et relevé en plans et coupes de bâtiment - Local Maison Starck	8 700 €	0	8 700 €	49,43%	4 300 €	4 400 €
							Soit 50,57%
Rodemack	Restauration des boiseries de la chapelle Semming 1 <sup>ère</sup> tranche	23 444 €	9 033 €	23 444 €	20%	4 688 €	9 723 €
							Soit 41,47%
Rodemack	Restauration des boiseries de la chapelle Semming 2 <sup>ème</sup> tranche	23 612 €	7 084 €	23 612 €	30%	7 084 €	9 444 €
							Soit 40%
Mondorff	Travaux de mise en accessibilité de la Mairie	16 763,43 €	4 494 €	16 763,43 €	36,60%	6 134,71 €	6 134,72 €
							Soit 36,60%
Entrange	Travaux de menuiseries extérieures de l'école maternelle André Maginot	40 000 €	12 000 €	40 000 €	35%	14 000 €	14 000 €
							Soit 35%
Hettange-Grande	Fort Immerhof : Nettoyage par fraisage des conduites d'évacuation eau	26 325 €	0	26 325 €	20%	5 265 €	21 060 €
							Soit 80%
Gavisse	Réhabilitation de la maison des associations et accès handicapés	37 438,50 €	3 022 €	37 438,50 €	45,96%	17 207 €	17 209,50 €
							Soit 45,96%
Hagen	Extension et viabilisation - Rue de la République	155 289,68 €	20 000 €	155 289,68 €	32,69%	50 764,30 €	84 525,38 €
							Soit 54,43%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

**Il est proposé au Bureau communautaire :**

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

*La séance s'achève à 18 h 15.*

Le Président  
 Michel PAQUET

